

Fiche sectorielle de la CP 319

Description : Commission paritaire des établissements et services d'éducation et d'hébergement (institutions fédérales et bicommunautaires)

Indices ONSS : 462

Période de référence : 2^e trimestre 2014

Cette fiche sectorielle synthétise une série d'informations clés propres à la commission paritaire 319. Vous trouverez plus d'informations sur les sources utilisées, la terminologie et la méthodologie dans la photo sectorielle publiée par l'asbl FE.BI et téléchargeable sur son site internet : <http://www.fe-bi.org/fr/over-febi/tous-les-secteurs>. Cette photo sectorielle a été réalisée pour la CP 330 mais reprend aussi des chiffres relatifs à la CP 319.

Pour obtenir des données plus correctes sur l'emploi dans cette commission paritaire, la méthodologie a été légèrement adaptée dans le cadre de cette fiche : un croisement a été effectué entre commission paritaire et indice. Les institutions dont le siège social est localisé en dehors de la Région de Bruxelles Capitale ont ainsi été exclues de l'analyse.

Chiffres-clés :

	CP 319 (nombre)	Pour comparaison		% CP 319 au sein du NMS *	Evolution depuis 2010	Evolution depuis 2012
		SCP 319.01	SCP 319.02			
Employeurs ⁽²⁾	34	440	816	0,2%	+36,0%	+30,8%
Nombre d'ETP ⁽²⁾	1.129	28.163	18.699	0,4%	+225,4%	+200,3%
Contrats de travail ⁽²⁾	1.422	40.853	26.535	0,3%	+204,5%	+189,6%

Remarque : Depuis le 1er janvier 2011, les centres d'accueil pour demandeurs d'asile de la Croix-Rouge reconnu et/ou subsidié par le gouvernement fédéral relèvent également de la CP 319.

	CP 319	NMS *	Emploi total
Nombre moyen de travailleurs occupés par employeur ⁽³⁾	Inconnu	21,8	12,8
Nombre moyen d'ETP par employeur	33,2 ⁽²⁾	16,2 ⁽³⁾	10,6 ⁽³⁾
Nombre moyen de contrats de travail par employeur ⁽²⁾	41,8	Inconnu	Inconnu
Temps de travail moyen par contrat ⁽²⁾	79,4% (30,2 h/s.)	Inconnu	Inconnu
Temps de travail moyen par travailleur occupé ⁽¹⁾	Inconnu	74,5%	83,5%

* Terminologie :

NMS : Secteur non marchand social. Comprend toutes les CP considérées par l'ONSS comme faisant partie de ce groupe sectoriel, à l'exception des CP 152 et 225. Sont donc comprises les CP 304, 305, 318, 319, 327, 329, 330, 331, 332 et 337.

NMS : Comprend toutes les CP considérées par l'ONSS comme faisant partie du secteur non marchand social sauf les CP 152, 225, 304 et 337.

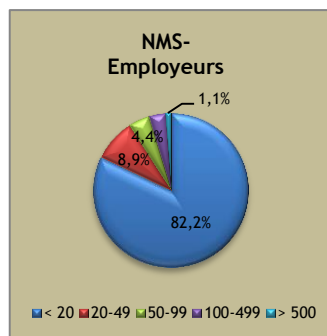
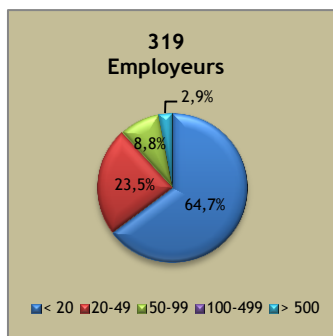
Sources :

(1) Données ONSS DmfA 2014-2 fournies par Steunpunt WSE.

(2) Données ONSS DmfA 2014-2 fournies au secteur via la SMALS.

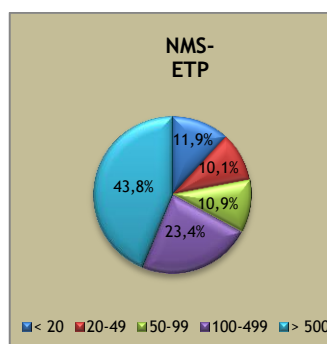
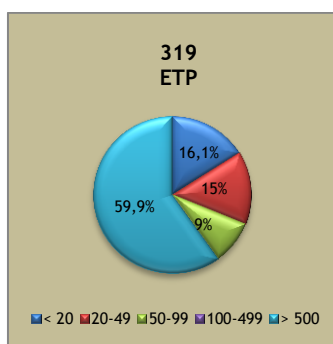
(3) Chiffres calculés sur base des données ONSS DmfA 2014-2 fournies par Steunpunt WSE et téléchargées sur le site web de l'ONSS (Evolution de l'emploi par CP)

Répartition des employeurs et du nombre d'ETP selon la taille de l'institution :



	Employeurs			
	319		NMS-	
	N	%	N	%
< 20 trav.	22	64,7%	14.259	82,2 %
20-49 trav.	8	23,5%	1.540	8,9 %
50-99 trav.	3	8,8%	757	4,4 %
100-499 trav.	0	0%	606	3,5 %
>500 trav.	1	2,9%	192	1,1 %
Total	34	100%	17.354	100 %

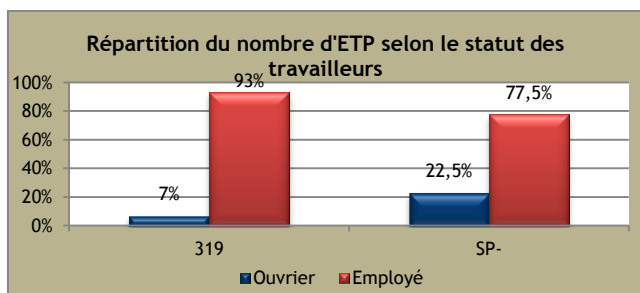
Source : (2) - Pour les employeurs ayant des travailleurs en service au 30 juin 2014



	ETP			
	319		NMS-	
	N	%	N	%
< 20 trav.	182	16,2 %	39.135	11,9 %
20-49 trav.	169	15 %	33.378	10,1 %
50-99 trav.	102	9 %	35.971	10,9 %
100-499 trav.	0	0 %	76.965	23,4 %
>500 trav.	676	59,9 %	144.210	43,8 %
Total	1.129	100 %	329.660	100 %

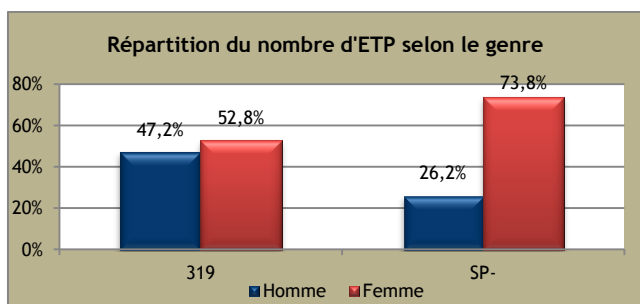
Source : (2) - Pour les employeurs ayant des travailleurs en service au 30 juin 2014

Caractéristiques des travailleurs :



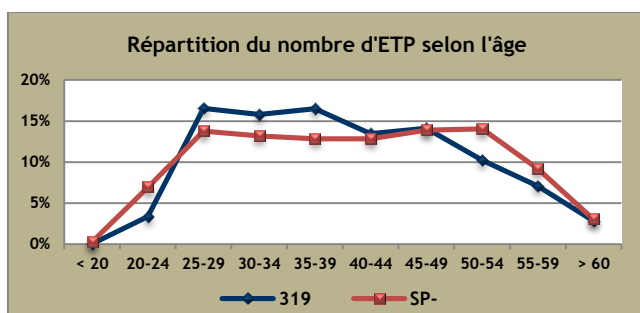
	ETP					
	Ouvrier		Employé		Total	
	N	%	N	%	N	%
319	79	7%	1.050	93%	1.129	100%
NMS-	74.174	22,5%	255.663	77,5%	329.837	100%

Source : (2)



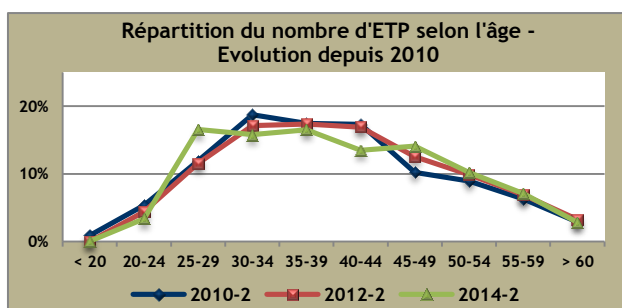
	ETP					
	Homme		Femme		Total	
	N	%	N	%	N	%
319	533	47,2%	596	52,8%	1.129	100%
NMS-	86.518	26,2%	243.319	73,8%	329.837	100%

Source : (2)



	ETP							
	<25 ans		25-49 ans		>49 ans		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%
319	34	3%	869	77%	226	20%	1.129	100%
NMS-	23.731	7%	219.537	67%	86.569	26%	329.837	100%

Source : (2)



Ratio jeunes / âgés : nombre d'ETP prestés par des travailleurs de < 25 ans pour 100 ETP prestés par des travailleurs de > 49 ans

	2010-2	2012-2	2014-2
319	34,6	22,4	15
NMS-	36,6	32,4	27,4

Source : (2)

Les 20 plus grands employeurs de la commission paritaire (sur base du nombre d'ETP dans la commission paritaire) :

Employeurs (cf. n° ONSS)	Commune du siège social	ETP dans le sous-secteur	Contrats de travail dans le sous-secteur
1. CROIX ROUGE DE BELGIQUE BELGISCH RODE KRUIS BELGISCHES ROTES KREUZ FUP	UCCLE	675,9	806
2. ASBL LES OEUVRES SOCIALES DE L'ARMEE DU SALUT EN BELGIQUE	BRUXELLES	69,40	85
3. CENTRE D'HEBERGEMENT POUR SOURDS ET MALENTENDANTS ASBL	WOLUWE ST LAMBERT	31,6	47
4. MIJN HUIS MA MAISON VZW	EVERE	26,6	36
5. CENTRE D'ACCUEIL D'URGENCE ARIANE ASBL	FOREST	20,6	29
6. CITE SERVICES ASBL	WOLUWE ST PIERRE	19,8	29
7. VEGA ASBL	ETTERBEEK	17,9	31
8. ARMEE DU SALUT ASBL	BRUXELLES	17,8	24
9. BELLE VUE VZW	BRUXELLES	17,4	22
10. PAG - ASA VZW	BRUXELLES	17,2	21
11. CENTRES D'HEBERGEMENT POUR PERSONNES ADULTES ATTEINTES D'UN HANDICAP MENTAL ASBL	SCHAERBEEK	17,1	25
12. CENTRE DE VIE ASBL	JETTE	16,8	19
13. THUIS VZW	GANSHOREN	15,4	18
14. LE POTELIER ASBL	BRUXELLES	13,7	18
15. AVJ GERMINAL ASBL	EVERE	12,8	20
16. GLYM BVBA	BRUXELLES	12,8	20
17. AVJ-MOLENBEEK-ADL ASBL	MOLENBEEK ST JEAN	11,8	16
18. ORION ASBL	ETTERBEEK	11,7	20
19. TALITA VZW	BRUXELLES	11,2	17
20. ONTHAALTEHUIS OPEN DEUR VZW	BRUXELLES	10,5	13
TOTAL →		1.047,94	1.316
% au sein du sous-secteur →		92,8%	92,5%

Source : (2)



L'asbl FE.BI coordonne des fonds de sécurité d'existence fédéraux et bicommunautaires relevant des commissions paritaires des établissements et services de santé (CP 330), des établissements d'éducation et d'hébergement (CP 319) ainsi que du secteur socioculturel (SCP 329.03).

Comité de rédaction : Cathy De Smet, Kristof Dhoore, en Laurence Marzucco.

Éditeur responsable : Cathy De Smet - FE.BI - Square Saintelette 13-15 - 1000 Bruxelles.

Date de publication : Février 2016.

Les organisations suivantes font partie des comités de gestion des fonds sociaux des établissements d'éducation et d'hébergement bicommunautaires (Maribel et groupes à risque) :

